



The Alberta
Teachers' Association

ATTENTION!

Les enseignants oublient parfois qu'aucune communication en ligne n'est privée. Leurs imprudences dans ce domaine compromettent régulièrement leur emploi, leur carrière et leur réputation personnelle. Ne prenez pas de risque. Gardez votre emploi et conservez votre réputation intacte!

Pour de plus amples renseignements :

- Appelez l'ATA si vous avez des questions.
- Réservez un atelier de l'ATA sur ce sujet.
- Consultez le site de l'ATA pour accéder à d'autres sites.



The Alberta Teachers' Association

Edmonton Office

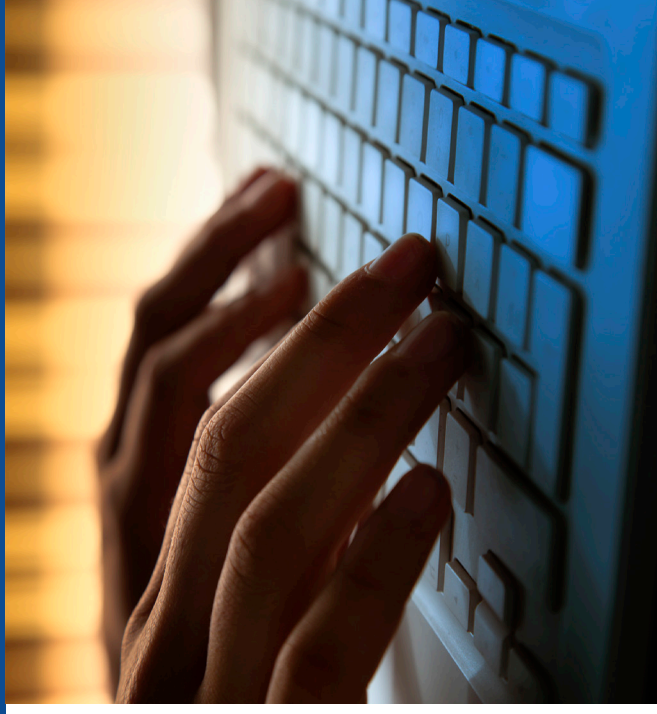
Barnett House
11010 142 Street NW
Edmonton AB T5N 2R1
780-447-9400 à Edmonton
1-800-232-7208 sans frais en Alberta

Calgary Office

Southern Alberta Regional Office
(SARO)
350, 6815 8 Street NE
Calgary AB T2E 7H7
403-265-2672 à Calgary
1-800-332-1280 sans frais en Alberta

www.teachers.ab.ca

DANGER EN LIGNE



En tant qu'enseignant, vous devez montrer l'exemple et vous conduire correctement, même en ligne!

BONS CONSEILS

À L'ÉCOLE

AVEC LES PARENTS

MÉDIAS SOCIAUX



- Ne révélez votre mot de passe à personne. Ni vos collègues, ni vos élèves, ni même les membres de votre famille ne doivent pouvoir ouvrir vos comptes ou pages personnelles en ligne.
- Connaissez bien la politique du conseil scolaire et respectez-la.
- Agencez votre salle d'ordinateurs de façon à ce que vous puissiez facilement surveiller les élèves et voir tous les écrans.
- Gérez vos affaires personnelles sur votre propre ordinateur en dehors de vos heures de travail.
- Utilisez l'espace web du conseil scolaire pour vos préparations de cours, pas pour aller sur Facebook.
- Avant d'utiliser les médias sociaux en classe, obtenez l'autorisation des parents. Ils pourraient refuser que leurs enfants utilisent Facebook ou Twitter.

Vous avez une relation unique avec les parents de vos élèves : une relation professionnelle. Veillez à ne pas vous laisser entraîner à plus de familiarité.

Habitez-vous à répondre aux courriels des parents à l'école dans la journée, pas le soir à la maison.

N'oubliez jamais que vous êtes un professionnel. Employez avec les parents un langage qui reflète votre professionnalisme à l'oral comme à l'écrit.

Répondre en ligne à une question d'un parent n'est pas toujours le meilleur moyen de l'informer. Un coup de fil ou une rencontre permet parfois de mieux cerner une situation.

Conservez une copie d'un message hostile de parent d'élève. N'y répondez pas et ne l'effacez pas.



Facebook, Twitter et Instagram sont des outils formidables. L'ATA n'interdit pas aux enseignants de s'en servir; ceux-ci doivent cependant savoir qu'ils ne devraient JAMAIS : -devenir « ami » avec un élève ou un parent sur Facebook ou les suivre sur Twitter. Vos relations doivent demeurer professionnelles et rester en dehors du monde des médias sociaux. -afficher sur ces sites des photos, des commentaires ou des liens vers des sites qu'ils hésiteraient à partager à l'école avec leurs élèves.

-s'inscrire ou afficher sur ces sites sans sélectionner les paramètres de confidentialité les plus élevés.

-utiliser les médias sociaux sous un pseudonyme. Cela ne protège en fait ni leur identité ni leur vie privée.

Vérifiez régulièrement sur internet pour voir ce que la simple mention de votre nom fait apparaître au monde entier.

Vous devez en tout temps concilier votre droit à la liberté d'expression et vos obligations envers votre employeur. Vous devez aussi adhérer au *Code de conduite professionnelle*. N'affichez pas en ligne des prises de position que vous pourriez regretter plus tard.